



## SCS - PROROGATION DE L'IMMATRICULATION POUR LES BESOINS DE LA LIQUIDATION DANS UNE SCS EN DISSOLUTION

---

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un formulaire M2 dûment rempli et signé
- un pouvoir en original du nouveau gérant s'il n'a pas signé lui-même le formulaire M2

N.B. Il est rappelé que la prorogation de l'immatriculation pour les besoins de la liquidation est valable un an sauf renouvellement d'année en année

### COÛT

Emoluments du Greffe (HT)	Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
46,82 €	0 €	9,36 €	5,9 €	0 €	62,08 €